

# Fiche d'information

sur la participation financière des élèves et stagiaires à la restauration

Septembre à décembre 2017



# Quels repas dois-je payer et à quel prix?

# 1. Élèves en formation d'accès à un grade

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIP, CPIP, SVT, LTN, filière administrative et technique, exceptés les attachés...) — Listes d'aptitude — Formation 1<sup>er</sup> surveillants.

- Petit-déjeuner : payant : 2,09 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.
- Dîner : payant : 4,13 € (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 €
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

# 2. Stagiaires en formation d'adaptation à de nouvelles fonctions

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF et FAE] (attachés, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation.

- Petit-déjeuner : Payant : 4,03 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- Déjeuner et dîner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points 20 points pour le menu sportif).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

#### 3. Stagiaires en formation tout au long de la vie

- Petit-déjeuner : Payant : 4,03 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- Déjeuner et dîner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

# 4. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - Petit-déjeuner : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
  - Déjeuner et dîner : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert ) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

#### 5. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - Petit-déjeuner : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
  - Déjeuner et dîner : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert ) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

# Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs?

Ils s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017. Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

# Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- Petit-déjeuner : Payant : 4,03 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- Déjeuner et dîner : payant : 6,45 € (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 € (entrée ou dessert)
  - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

# Le prix payé est-il le prix net?

Non. Les élèves en formation d'accès à un grade bénéficient d'une subvention complémentaire Énap de 1,94 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,22 € et d'une subvention complémentaire Énap de 1,10 € dans le cadre du dîner.

# Tableau synthétique

# 1. Formation d'accès à un grade

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub- vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,09 €	1,94 €	0,00 €	6,03 €	4,13 €	1,10 €	1,22 €	6,22 €	9,07 €	40,7%	59,3%

# 2. Formation d'accès à de nouvelles fonctions et formation tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub- vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
4,03 €	0,00€	0,00 €	6,03 €	0,00 €	6,03 €	0,00 €	4,03 €	12,06€	25%	75%

# Comment puis-je payer mes repas?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

# Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur?

Oui, au sein du local restauration du restaurant self. Ce local est ouvert aux mêmes horaires que le restaurant self : **uniquement pour le dîner**.

horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 18h30 - 20h00

du vendredi au dimanche: 19h00 - 20h00



*Énap* - 440, avenue Michel Serres - CS 10028 47916 AGEN cedex 9 www.enap.justice.fr

Intranet: http://e-nap.enap.intranet.justice.fr